



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 11 JUILLET 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire : Peter J. Malouf

les conseillers : Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absente :

la conseillère : Caroline Decaluwe

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of July 11, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 22, il répond aux questions de 15 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 09.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2023

RÉSOLUTION N° 23-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2023

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-02

Subject: Adoption of Minutes of June 13, 2023, Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 13, 2023, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 13, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport - Gestion contractuelle 2022

6. Nomination d'un comité de négociation - Convention collective employés professionnels

RÉSOLUTION N° 23-07-03

Objet : Nomination d'un comité de négociation - Convention collective employés professionnels

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De nommer les personnes suivantes au comité de négociation pour la convention collective des employés professionnels, représentant ainsi la partie patronale : Jasmine Lajoie, directrice des Ressources humaines et Vanessa Abdulezer, conseillère en Ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-03

Subject: Appointment of a Negotiating Committee - Professional employee collective agreement

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To name the following people to the negotiating committee for the Professional employee Collective Agreement representing therefore the employer: Jasmine Lajoie, Human Resources Director, and Vanessa Abdulezer, Human Resources Advisor.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours pour la période du 1er juin au 30 juin 2023

RÉSOLUTION N° 23-07-04

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er juin au 30 juin 2023

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er juin au 30 juin 2023 :

Masse salariale : 2 765 009 \$

Fournisseurs et autres paiements : 3 031 383 \$

Dépenses de fonction - Élus et directrice générale : 81 \$

Assurance : 4 357 \$

Total des déboursés : 5 800 830 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-04

Subject: Ratification of disbursements for the period of June 1st to June 30, 2023

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1st to June 30, 2023:

Payroll: \$2,765,009

Suppliers and other payments: \$3,031,383

Fonction expenses - Council and Town Manager: \$81

Insurance: \$4,357

Total disbursements: \$5,800,830

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Entente avec la Ville de Hampstead pour la fourniture de services de répartition des appels de la Sécurité publique

RÉSOLUTION N° 23-07-05

Objet : Entente avec la Ville de Hampstead pour la fourniture de services de répartition des appels de la Sécurité publique

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et le greffier à signer une entente, dans les meilleurs intérêts de la Ville, avec la Ville de Hampstead, pour la fourniture de services de répartition des appels de la Sécurité publique, le tout selon l'offre soumise par la Ville de Mont-Royal en mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-05

Subject: Agreement with the Town of Hampstead for the supply of call dispatching services for Public Security

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize the Town Manager and Town Clerk to sign, in the best interests of the Town, an agreement with the Town of Hampstead for the supply of Public Security dispatching services, the whole in accordance with the offer submitted by the Town of Mount Royal in May 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Nouveau contrat pour nos lignes téléphoniques – Services d'accès au réseau téléphonique public commuté (RTPC)

RÉSOLUTION N° 23-07-06

Objet : Nouveau contrat pour nos lignes téléphoniques – Services d'accès au réseau téléphonique public commuté (RTPC)

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense totale de 87 681,04 \$ (taxes incluses), pour les années 2023-2024-2025 pour les services d'accès commuté (RTPC), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 23-07-06

Subject: New contract for our telephone lines - Public Switched Telephone Network (PSTN) Access Services

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$87,681.04 (taxes included), for the years 2023-2024-2025 for Public Switched Telephone Network services (PSTN), including all incidental charges, if any;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, la compagnie BELL CANADA, le contrat SMI-2023-13 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de prix, soit au prix total de 87 681,04 \$, taxes incluses, réparti entre les années 2023-2024-2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023-2024-2025

Imputation : Poste budgétaire : 02-135-00-331

Pour les années 2023, 2024 et 2025, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To grant the lowest bidder, BELL CANADA the contract SMI-2023-13 for this purpose, at the unit and lump sum prices indicated in the price schedule, at the total price of \$87,681.04 taxes included, distributed between the years 2023-2024-2025, all in accordance with the tender documents;

Source:
Operating budget 2023-2024-2025

Allocation: Budget item: 02-135-00-331

For the years 2023, 2024 and 2025, the charges required to this purpose will be maintained within the operational budgetary envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Dépenses supplémentaires de services professionnels pour l'étude de la capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire

RÉSOLUTION N° 23-07-07

Objet : Dépenses supplémentaires de services professionnels pour l'étude de la capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'entériner la dépense encourue pour l'analyse des données de la Ville de Montréal accordée en décembre 2022 à la firme JFSA Inc. au montant de 7 933,28 \$ (taxes incluses) ;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 695,50 \$ (taxes incluses) à la firme JFSA Inc. mandatée en juillet 2022, pour la réalisation des compléments d'information à l'étude ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2023

Imputation : 02-310-00-419
« Honoraires professionnels - Autres »

Dépenses : 20 695,50 \$ (taxes incluses)
Contrat : 20 695,50 \$ (taxes incluses)
Crédit : 18 897,75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-07

Subject: Additional expenses for professional services for a study of the hydraulic capacity of the sewers

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To ratify an expense of \$7,933.28 (taxes included) incurred by the firm JFSA Inc. for the analysis of the City of Montreal's data in December 2022;

To authorize an additional expenditure of \$20,695.50 (taxes included) to the firm JFSA Inc., mandated in July 2022, to provide the additional information requested;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating budget 2023

Allocation: 02-310-00-419
"Honoraires professionnels - Autres"

Expense: \$20,695.50 (taxes included)
Contract: \$20,695.50 (taxes included)
Credit: \$18,897.75

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Renouvellement - Gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 23-07-08

Objet : Renouvellement - Gestion du parc des compteurs d'eau

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense d'une somme de 96 156 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense d'une somme de 126 544 \$ (taxes incluses) en 2024 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder le renouvellement du contrat pour la « gestion du parc des compteurs d'eau » (C-2022-07) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC à cette fin aux prix unitaires soumis, soit pour un montant total de 202 835,79 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour l'année subséquente, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2023
(96 156 \$ taxes incluses)

Imputation : 02-132-00-444
« Lectures des compteurs d'eau »

Contrat : 9 232,81 \$ (taxes incluses)
Dépense : 10 156,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 9 273,78 \$

Imputation : 02-413-00-648
« Équipements spécialisés - Compteurs »

Contrat : 78 335,88 \$ (taxes incluses)
Dépense : 86 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 78 529,46 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2024
(126 544 \$ taxes incluses)

Imputation : 02-132-00-444
« Lectures des compteurs d'eau »

Contrat : 36 931,22 \$ (taxes incluses)
Dépense : 40 544,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 37 022,08 \$

Imputation : 02-413-00-648
« Équipements spécialisés - Compteurs »

RESOLUTION NO. 23-07-08

Subject: Renewal - Water-meter pool management

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$96,156 (taxes included) in 2023 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$126,544 (taxes included) in 2024 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal for the "management of the water-meter pool" (C-2022-07) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$202,835.79 (taxes included) for the period from July 1, 2023, to June 30, 2024, with a renewal option at the discretion of the Town for the one subsequent year, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2023
(\$96,156 taxes included)

Allocation: 02-132-00-444
"Lectures des compteurs d'eau"--

Contract: \$9,232.81 (taxes included)
Expense: \$10,156.00 (taxes included)
Credit: \$9,273.78

Allocation: 02-413-00-648
"Équipements spécialisés - Compteurs"

Contract: \$78,335.88 (taxes included)
Expense: \$86,000.00 (taxes included)
Credit: \$78,529.46

Source: Operating Budget 2024
(\$126,544 taxes included)

Allocation : 02-132-00-444
"Lectures des compteurs d'eau"

Contract: \$36,931.22 (taxes included)
Expense: \$40,544.00 (taxes included)
Credit: \$37,022.08

Allocation: 02-413-00-648
"Équipements spécialisés - Compteurs"

Contrat : 78 335,88 \$ (taxes incluses)
Dépense : 86 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 78 529,46 \$

Contract: \$78,335.88 (taxes included)
Expense: \$86,000.00 (taxes included)
Credit: \$78,529.46

En 2024, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

In 2024, the appropriations required for this purpose will be maintained in the City's budget envelope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Relocalisation du compresseur de la section mécanique - 180, chemin Clyde

RÉSOLUTION N° 23-07-09

Objet : Relocalisation du compresseur de la section mécanique - 180, chemin Clyde

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 87 610,43 \$ (taxes incluses) pour la relocalisation du compresseur de la section mécanique au 180, chemin Clyde ;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville ;

D'autoriser un emprunt de 87 610,43 \$ au fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

D'imputer les dépenses associées comme suit :

Provenance : Fonds de roulement

Imputation: Projet 2023-320-10 - « 180 Clyde - Relocalisation du compresseur de la section mécanique »

Compte budgétaire: 22-300-00-721

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-07-09

Subject: Relocation of the compressor in the mechanical section - 180 Clyde Road

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expense of \$87,610.43 (taxes included) for the relocation of the compressor in the mechanical section at 180 Clyde Road;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, all in accordance with the Town's policies and procedures;

To authorize a loan of \$87,610.43 from the working fund to cover this expense and to reimburse this amount over a five year period.

To charge these expenditures as follows:

Source: Working fund

Allocation: Project 2023-320-10 - "180 Clyde - Relocalisation du compresseur de la section mécanique"

Budget account: 22-300-00-721

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-07-10

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 16 juin 2023 :

Plan n° 3 : 133 Lockhart pour « Peindre la porte de garage de couleur minerai de fer », sous la réserve suivante :

- seulement la porte de garage doit être peinte et non le cadrage ;

Plan n° 5 : 1301 Canora pour « Nouvelle enseigne (Desjardins) » ;

Plan n° 6 : 5850 Andover pour « Nouvelle enseigne (LA Auto) » ;

Plan n° 7 : 5910 Côte-de-Liesse pour « Remplacement de la fenestration » ;

Plan n° 9 : 1041 Dunraven pour « Retrait d'une porte et une fenêtre à la façade arrière pour l'installation de deux portes patio », sous la réserve suivante :

- Installer un détail de briques en soldat pour le linteau au-dessus des nouvelles portes comme l'existant ;

Plan n° 10 : 389 Carlyle pour « Nouveau revêtement sur une portion de la cheminée (Changement à la demande de PIIA accepté en 2021) » ;

Plan n° 12 : 361 Lazard pour « Ajout de nouvelles rampes en façade au perron à l'avant » ;

Plan n° 17 : 5870 Andover pour « Modification des ouvertures » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 16 juin 2023 :

Plan n° 8 : 991 Dunsmuir pour « Agrandissement », non favorable selon les motifs suivants :

- le projet proposé dénature la maison existante et ne s'intègre pas au voisinage. Manque de liens avec les maisons avoisinantes ;

- l'agrandissement envahit la maison existante ;

- le style à l'avant et celui à l'arrière devraient être les mêmes et privilégier celui de la maison existante ;

- les fenêtres doivent être claires et non foncées ;

RESOLUTION NO. 23-07-10

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on June 16, 2023:

Plan n° 3: 133 Lockhart for "Paint garage door iron-ore colour"; subject to the following:

- only the garage door needs to be painted, not the frame;

Plan n° 5: 1301 Canora for "New sign (Desjardins)";

Plan n° 6: 5850 Andover for "New sign (LA Auto)";

Plan n° 7: 5910 Côte-de-Liesse for "Replacement of windows";

Plan n° 9: 1041 Dunraven for "Removal of a door and a window on the back facade to install two patio doors"; subject to the following:

- Install a detailed soldier brick lintel above the new doors like the existing one;

Plan n° 10: 389 Carlyle for "New cladding on a portion of the chimney (Change to PIIA application accepted in 2021)";

Plan n° 12: 361 Lazard for "Addition of new front railings to front porch";

Plan n° 17: 5870 Andover for "Modification of openings";

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on June 16, 2023:

Plan n° 8: 991 Dunsmuir for "Extension"; not favourable due to the following:

- the proposed project distorts the existing house and does not fit in with the neighbourhood. Lack of connection with neighbouring houses;

- the extension overwhelms the existing house;

- the front and rear styles should be the same, in favour of the existing house;

- windows should be light in colour, not dark;

- doit respecter les % pour ne pas être une démolition ;

- les membres ne sont pas à l'aise avec une intervention aussi importante ;

Plan n° 17 : 5870 Andover pour « Recouvrement de la brique par de l'aluminium noire », non favorable selon le motif suivant :

- le bâtiment va être d'une seule couleur et trop foncé. La brique ajoutée du relief et de la couleur ;

Plan n° 18 : 247 Chester pour « Nouvelle clôture sur lot de coin », non favorable selon le motif suivant :

- l'échantillon soumis démontre que la clôture est un produit commercial/industriel et n'est pas acceptable pour une installation dans un milieu résidentiel ;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 29 juin 2023 :

Plan n° 2 : 109 Dobie pour « Changer les portes de garage et peindre le parapet du garage », sous la réserve suivante :

- la couleur du parapet doit être dans un ton de gris foncé qui doit s'agencer avec le bardeau existant de la maison ;

Plan n° 4 : 235 Carlyle pour « Installation de nouvelles portes », sous la réserve suivante :

- la couleur pour la porte à l'arrière doit être « Monterrey Sand » et « Dark Bronze » pour la porte à l'avant.

Plan n° 5 : 411 Kindersley pour « Agrandissement en arrière et modification des façades » ;

Plan n° 6 : 413 Brookfield pour « Agrandissement » ;

Plan n° 8 : 1757 Graham pour « Réfection de la façade » ;

Plan n° 9 : 1757 Graham pour « Affichage » ;

Plan n° 10 : 2195 Graham pour « Modification de la façade arrière et latérale avec modification du revêtement + agrandissement latéral et arrière gauche » ;

Plan n° 11 : 164 Portland pour « Remplacement d'une porte par une fenêtre », sous la réserve suivante :

- soumettre un échantillon de la brique choisi avant l'émission du permis ;

Plan n° 12 : 472 Brookfield pour « Remplacement et ajout de fenêtres au sous-sol » ;

Plan n° 14 : 597 Portland pour « Agrandissement au-dessus du garage », sous la réserve suivante :

- must respect the % limit to avoid demolition;

- members are uncomfortable with such a major intervention on the home.

Plan n° 17: 5870 Andover for "Covering brick with black aluminum"; not favourable due to the following:

- the building will be a single colour and too dark. Brick will add relief and colour;

Plan n° 18: 247 Chester for "New fence on corner lot"; not favourable due to the following:

- the sample submitted demonstrates that the fence is a commercial/industrial product and is not acceptable for installation in a residential setting;

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on June 29, 2023:

Plan n° 2: 109 Dobie for "Replace garage doors and paint garage siding"; subject to the following:

- the colour of the siding should be a dark gray to match the home's existing shingles;

Plan n° 4: 235 Carlyle for "New door installation"; subject to the following:

- the colour for the back door must be "Monterrey Sand" and "Dark Bronze" for the front door;

Plan n° 5: 411 Kindersley for "Rear extension and facade modification";

Plan n° 6: 413 Brookfield for "Extension";

Plan n° 8: 1757 Graham for "Facade restoration";

Plan n° 9: 1757 Graham for "Sign";

Plan n° 10: 2195 Graham for "Modification of the rear and side facades with changes to the cladding + side and left rear extension";

Plan n° 11: 164 Portland for "Replacement of a door with a window"; subject to the following:

- submit a sample of the chosen brick before the permit is issued;

Plan n° 12: 472 Brookfield for "Replacement and addition of basement windows";

Plan n° 14: 597 Portland for "Extension above garage"; subject to the following:

- le détail de l'allège en maçonnerie soumis doit être semblable pour les côtés latéraux de l'agrandissement même si le recul est plus grand ;

Plan n° 15 : 1000 Marlboro pour « Changement des garde-corps aux balcons » couleur brun commercial ;

Plan n° 16 : 1100 Marlboro pour « Changement des garde-corps aux balcons » couleur brun commercial ;

Plan n° 17 : 838 Plymouth pour « Changement des garde-corps aux balcons » couleur brun kaki;

Plan n° 18 : 856 Plymouth pour « Changement des garde-corps aux balcons » couleur kaki;

Plan n° 19 : 2200 Graham pour « Agrandissement en cour arrière et réfection des façades », sous la réserve suivante :

- revoir la modulation des fenêtres latérales de l'agrandissement pour s'agencer à ceux sur la façade avant de la maison existante ;

Plan n° 20 : 569 Stanstead pour « Modification au PIIA: Modification à la façade arrière » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 29 juin 2023 :

Plan n° 2 : 109 Dobie pour « Ajout d'une marquise au garage détaché », non favorable selon le motif suivant :

- il manque des détails pour bien comprendre le projet ;

Plan n° 3 : 123 Balfour pour « Remplacement des escaliers et condamner une porte à côté et la remplacer par une vitre fixe », non favorable selon le motif suivant ;

- travaux sans permis. Les deux modifications apportées ne s'intègrent pas à la maison et il est suggéré de consulter un professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- the detailing of the masonry sill submitted must be similar for the lateral sides of the extension, even if the setback is greater;

Plan n° 15: 1000 Marlboro for "Replacement of balcony railings" colour commercial brown;

Plan n° 16: 1100 Marlboro for "Replacement of balcony railings" colour commercial brown;

Plan n° 17: 838 Plymouth for "Replacement of balcony railings" colour khaki;

Plan n° 18: 856 Plymouth for "Replacement of balcony railings" colour khaki;

Plan n° 19: 2200 Graham for "Backyard extension and facade restoration"; subject to the following:

- review the modulation of the extension's side windows to match those on the front facade of the existing house;

Plan n° 20: 569 Stanstead for "Modification to the PIIA: Modification to the rear facade";

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on June 29, 2023:

Plan n° 2: 109 Dobie for "Addition of awning to detached garage"; not favourable due to the following:

- details are missing to fully understand the project;

Plan n° 3: 123 Balfour for "Replace the stairs and seal off a side door and replace it with a fixed pane of glass"; not favourable due to the following:

- work without a permit. The two modifications do not fit in with the house and it is suggested that a professional be consulted.

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1441-9 modifiant le
14. Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait à l'ajout de l'usage "Établissements de santé"
dans la zone I-103

RÉSOLUTION N° 23-07-11

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1441-9 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait à l'ajout de l'usage « Établissements de santé » dans la zone I-103

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° 1441-9 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait à l'ajout de l'usage « Établissements de santé » dans la zone I-103 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N° 1441-9 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait à l'ajout de l'usage « Établissements de santé » dans la zone I-103 ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 26 juillet 2023 à 17 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h24, il répond aux questions de 4 citoyens et la période de questions se termine à 20 h37.

RESOLUTION NO. 23-07-11

Subject: Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1441-9 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the addition of the "Health facilities" use in the zone I-103

1. Notice of motion

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1441-9 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the addition of the "Health facilities" use in the zone I-103 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-9 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the addition of the "Health facilities" use in the zone I-103;

To hold, in accordance with the Act respecting Land Use Planning and Development (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on July 26, 2023, at 17:00: being at least seven (7) days following the publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-07-12

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-07-12

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To close the meeting at 20:37.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy